



Règlement des roulages 2024

A remplir, à signer, à télécharger une fois en 2024 comme décharge de responsabilité pour les évènements CMC sur circuit.

Inscription dématérialisée: inscription et paiement par carte bancaire sur le site du Carole moto Club avec création de votre profil sur le site de la boutique.

Fichiers dématérialisés obligatoires : ces fichiers sont disponibles sur le site et sur la boutique; vous devez soit renvoyer la feuille de règlement signée qui fait office de décharge de responsabilité soit par Email soit la télécharger dans votre profil. Le paiement ne valide pas l'inscription, c'est une étape et vous devez faire les autres démarches. Seules les inscriptions dûment remplies et renvoyées par email au club seront confirmées. .

Licence et Assurance RC:

Pour les roulages organisés par le CMC sans RCO, les non licenciés ont besoin de réserver un Pass Circuit sur le site de la FFM, et l'enregistrer en ligne sur votre profil pilote. Pour autres roulages, soit l'organisateur, soit le CMC a souscrit une RCO, sinon il vous faudra la prendre à la FFM. Vous devez l'enregistrer sur votre profil.

Annulation et remboursement

Le club se réserve le droit d'annuler le roulage 48h avant en cas de circonstances exceptionnelles

Toute assurance annulation est gérée par le contrat CANCEL'R qui lie le pilote et Assuracing, Le CMC collecte la cotisation lors de l'inscription et transmet les fonds et informations à Assuracing qui gère le dossier.

Les conditions de remboursement entre pilote et Assuracing sont indiquées sur le site accessible à tous : www.assuracing.com/documents.

Equipement Pilote obligatoire

Devront être en bon état et validés par les commissaires de piste les équipements suivants: casque, combinaison 1 pièce en cuir ou 2 pièces reliées par une attache, gants en cuir, bottes de moto en cuir, protection **dorsale**). Attention! la simple mousse dorsale vendue avec certains blousons ou combinaisons n'est pas suffisante. Le club exclura sans remboursement tout pilote à l'équipement non conforme.

Moto :

En cas d'utilisation d'une moto ayant son équipement routier, il est impératif de mettre de l'adhésif sur les éléments en plastique ou en verre susceptibles de casser (glace de rétroviseur, phare, clignotant) et de rabattre ou d'enlever les rétros. Le club exclura sans remboursement toute moto dont l'état est estimé dangereux pour la sécurité

Réduction de bruit: la nouvelle réglementation FFM se mettra en route en 2024 avec: soit 95 dB en statique soit 109 dB en dynamique. Aucun remboursement si votre moto se voit refusée l'accès piste. Nous vous conseillons de venir avec un dB killer par précaution.

Sécurité

Respect des consignes de sécurité qui seront rappelées avant le roulage (tout manquement peut entraîner l'exclusion)

Pour toute présentation du drapeau/feu rouge sur la piste, le pilote doit • lever le bras pour prévenir les pilotes suivants • ralentir et ne plus effectuer de dépassement • finir lentement son tour et rentrer aux stands

Paddock: n'est pas libre, vous devez respecter l'emplacement attribué et réduit, les distances, les accompagnants, la circulation limitée, la durée et les horaires imposés.

Il est interdit de laisser des déchets comme pneus, plaquettes de freins et autres polluants.

En signant le formulaire d'inscription, le pilote déclare se conformer aux séances de tours libres et/ou d'entraînement organisées par le Carole Moto Club, et rouler sous son entière responsabilité, renonçant ainsi irrévocablement pour lui-même et tous ses ayants droits, à tous recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du circuit, organisateurs, équipes de secours et commissaires de piste. Par la présente il accepte les risques inhérents aux essais moto sur circuit.

Le pilote déclare avoir pris connaissance de ce texte et dégage le Carole Moto Club et ses responsables, en leur qualité d'organisateur, de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature qu'il soit. Il déclare renoncer en conséquence à exercer des poursuites à leur encontre pour tous dommages corporels ou matériels dus à l'utilisation de son véhicule, qu'ils soient causés à sa personne ou aux tiers et ce pendant l'évènement pour lequel il s'est inscrit.

Ce document vaut décharge de responsabilité du Carole Moto Club et de ses responsables en leur qualité d'organisateur.

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU REGLEMENT PAR LE PILOTE et à télécharger sur votre profil créé sur la boutique du CMC.....